

Longueuil, le 20 janvier 2017

**Objet : Demande d'accès n° 2006 07454 – Lettre réponse**

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 19 décembre dernier, concernant le 6305, chemin de la Savane (lot 2 875 414 du cadastre du Québec) à Longueuil (arr. St-Hubert)

Les documents demandés sont accessibles. Il s'agit de :

1. Avis d'infraction du 11 mai 2000 (2 pages);
2. Avis d'infraction du 31 juillet 2000 (2 pages);
3. Certificat d'analyse reçu le 22 juin 2000 (1 page);
4. Compte-rendu téléphonique du 12 janvier 2000 (1 page);
5. Compte-rendu téléphonique du 18 juillet 2000 (2) (1 page);
6. Compte-rendu téléphonique du 18 juillet 2000 (1 page);
7. Compte-rendu téléphonique du 19 octobre 2000 (1 page);
8. Compte-rendu téléphonique du 21 août 2000 (1 page);
9. Compte-rendu téléphonique du 24 juillet 2000 (1 page);
10. Compte-rendu téléphonique du 26 janvier 2000 (1 page);
11. Compte-rendu téléphonique du 26 juin 2000 (1 page);
12. Compte-rendu téléphonique du 27 juillet 2000 (1 page);
13. Compte-rendu téléphonique du 28 juin 2000 (1 page);
14. Compte-rendu téléphonique du 28 mars 2000 (1 page);
15. Fiche de transfert d'un dossier de terrain contaminé du 21 juillet 2000 (4 pages);
16. Fiche de transfert d'un dossier de terrain contaminé du 31 juillet 2000 (2 pages);
17. Rapport de l'inspection du 4 mai 2000 (10 pages);
18. Rapport de l'inspection du 19 janvier 2000 (5 pages);
19. Rapport de l'inspection du 19 juillet 2000 (3 pages);
20. Fiche GTC 4967 (2 pages).

...2

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23,24 et ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse [fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional  
de l'accès aux documents

p. j. (22)

CERTIFIÉ

Le 11 mai 2000

## AVIS D'INFRACTION

9075-8129 Québec inc.  
6305, chemin de la Savane  
St-Hubert (Québec) J3Y 8Y9

N/Réf. : P-7610-16-01-0644300

Objet : Gestion des opérations et entreposage des matières dangereuses résiduelles non conforme au 6305, chemin de la Savane à St-Hubert

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 4 mai 2000, par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après, et ce, en dérogation à la loi et au règlement :

1. Émission de contaminant (huiles usées) dans l'environnement entraînant la présence de sol contaminés;  
- Loi sur la qualité de l'environnement;  
. Article 20.
2. Aire d'entreposage non aménagée de manière à pouvoir contenir les fuites ou déversements;  
- Règlement sur les matières dangereuses;  
. Article 33.



## AVIS D'INFRACTION

-2-

N/Réf. : P-7610-16-01-0644300

Le 11 mai 2000

3. Contenants de matières dangereuses résiduelles non identifiés;  
. Article 46.

Nous vous demandons donc de procéder, d'ici le 12 juin 2000 aux corrections qui s'imposent et de nous fournir un plan de ces correctifs.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Mme Danièle Poulin au (450) 928-7607, poste 273.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Adjoint au chef du Service industriel,

RD/DP

  
Réal Delisle

PAR HUISSIER

Le 31 juillet 2000

## AVIS D'INFRACTION

9075-8129 Québec inc.  
6305, chemin de la Savane  
Saint-Hubert QC J3Y 8Y9

À l'attention de Monsieur Claude Raymond

N/Réf. : 7610-16-01-0644300

Objet : Entrave à l'exercice des fonctions de fonctionnaires au 6305, chemin de la Savane à Saint-Hubert

---

Monsieur,

À la suite de la tentative d'inspection effectuée le 19 juillet 2000, par deux fonctionnaires dûment autorisés de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la loi :

1. Avoir entravé l'exercice des fonctions de fonctionnaires visés par l'article 119 de la Loi sur la qualité de l'environnement;  
- Loi sur la qualité de l'environnement;  
- Article 121.

Nous vous demandons de procéder sans délai aux corrections qui s'imposent.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Direction régionale de la Montérégie<br>201, place Charles-Le Moyne, 2 <sup>e</sup> étage<br>Longueuil QC J4K 2T5<br>Téléphone : (450) 928-7607<br>Télécopieur : (450) 928-7625 | <input type="checkbox"/> Bureau régional de Bromont<br>101, rue du Ciel, bureau 1.08<br>Bromont QC JOE 1L0<br>Téléphone : (450) 534-5424<br>Télécopieur : (450) 534-5479 | <input type="checkbox"/> Bureau régional de Valleyfield<br>30, avenue du Centenaire, bureau 205<br>Salaberry-de-Valleyfield QC J6S 5X4<br>Téléphone : (450) 370-3085<br>Télécopieur : (450) 370-3088 |
|---|--|--|



AVIS D'INFRACTION

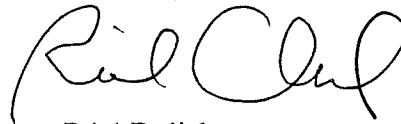
-2-

N/Réf. : P-7610-16-01-0644300

Le 31 juillet 2000

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Directeur adjoint du Service industriel,  
par intérim



Réal Delisle

RD/DP/lt

p.j. (1) : articles 119, 120, 120.1 et 121 de la Loi sur la qualité de l'environnement



CERTIFICAT D'ANALYSE  
CHIMIE ORGANIQUE

NUMÉRO DE LABORATOIRE: 2025

CLIENT: Milieu industriel  
Direction régionale de la Montérégie  
PROJET: 2000-7611-102 9075-8129 Québec inc.  
RESPONSABLE: Poulin, Danièle CR: 7611  
PRÉLEVEUR: Poulin, Danièle  
DATE DE PRÉLEVEMENT: 2000/05/04  
DATE DE RÉCEPTION: 2000/05/10  
ENDROIT PRÉLEVEMENT: 6305, chemin de la Savane, St-Hubert.  
NATURE: Sol  
TEMPS(HRE): 3,75 BOUTEILLE NO.: 1

| PARAMETRE (S)                        | RÉSULTAT (S)<br>BASE HUMIDE | RÉSULTAT (S)<br>BASE SECHE | UNITÉ DE<br>MESURE |
|--------------------------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------------|
| Hydrocarbures par GC-FID (C10 à C50) | 31000                       | 35000                      | mg/Kg              |

La méthode appliquée: MA.410-HYD 1.0

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
REÇU LE

22 JUIN 2000

DIRECTION MONTE-RÉGIE  
SERVICE INDUSTRIEL

Certificat émis le : 2000/06/19

J'atteste avoir formellement constaté ces faits

LINDA LECOURE, CHIMISTE

Ce certificat ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.



**COMPTE RENDU TÉLÉPHONIQUE**

COMPAGNIE : Non identifié  
MUNICIPALITÉ : St-Hubert  
INTERLOCUTEUR : Anonyme  
NO. TÉLÉPHONE : N/A  
DATE DE L'APPEL : Le 12 janvier 2000 HEURE : 14h00  
OBJET : Plainte verbale anonyme concernant le rejet  
d'hydrocarbures dans l'environnement au 6305, de la  
Savane  
N/Réf. : P-7610-16-01-0644300

La plaignante rapporte que le petit garage situé à l'adresse citée en rubrique rejette de l'huile et de l'essence directement sur le sol à l'arrière du site où il y a des carcasses de véhicules automobiles empilés, de l'autre côté de la clôture. Quelqu'un d'autre l'a informé de cela il y a quelques jours.

L'ancienne dénomination du garage incluait le nom de Claude Raymond mais elle aurait changé récemment et porterait le nom de la femme de ce monsieur.

Pour ce qui est de l'empilement des carcasses de véhicules automobile et de l'accessibilité du site qui peut s'avérer risquée à son avis, je l'invite à contacter la municipalité car nous n'avons pas de réglementation à ce sujet. La ville a possiblement des règlements pour cela.

*Yves.  
Pas très crédible à mon avis !  
Vérifier la gestion des huiles usées  
de ce garage à tout hasard*

LL/II

Lionel Laramée  
Chef d'équipe intérimaire  
Service industriel



## COMPTE RENDU TÉLÉPHONIQUE

COMPAGNIE : 9075-8129 Québec inc. (locataire)  
6305, chemin de la Savane

MUNICIPALITÉ : St-Hubert

INTERLOCUTEUR : [Articles 53-54 de la L.A.D.], propriétaire du terrain

NO. TÉLÉPHONE : [Articles 53-54 de la L.A.D.]

DATE DE L'APPEL : Le 18 juillet 2000 HEURE : AM

OBJET : Suivi de l'avis d'infraction émis le 11 mai 2000 au locataire des lieux

N/Réf. : P-7610-16-01-0644300

Je demande à [Articles 53-54 de la L.A.D.] si elle a rencontré M. Raymond. Elle me répond qu'elle a effectivement rencontré Monsieur qui lui a fait part qu'il n'avait plus d'huile usée puis concernant les sols contaminés, lors de sa rencontre à nos bureaux avec M. Delisle, Chef du Service industriel par intérim, monsieur Delisle lui aurait dit qu'il y avait aucune mesures à prendre et que l'échantillonnage prélevé n'avait pas d'importance.

Je répond à Madame Harvey que ces propos ne sont sûrement pas véridique. Madame me demande quand même de vérifier auprès de mon patron car elle veut savoir qu'elle position prendre?

Après une brève rencontre avec Réal Delisle, je re-confirme à [Articles 53-54 de la L.A.D.] que l'interprétation de M. Claude Raymond est fausse. Donc la réhabilitation du terrain contaminé devrait être faite.

DP/dp

Direction régionale de la Montérégie  
201, place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil QC J4K 2T5  
Téléphone : (450) 928-7607  
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont  
101, rue du Ciel, bur. 1.08  
Bromont QC J0E 1L0  
Téléphone : (450) 534-5424  
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
30, avenue du Centenaire, bur. 2.05  
Salaberry-de-Valleyfield QC J6S 5X4  
Téléphone : (450) 370-3085  
Télécopieur : (450) 370-3088

**COMPTE RENDU TÉLÉPHONIQUE**

COMPAGNIE : Pratt & Whitney Canada inc.  
MUNICIPALITÉ : St-Hubert  
INTERLOCUTEUR : Michel Provencher  
NO. TÉLÉPHONE : (450) 647-6823  
DATE DE L'APPEL : Le 18 juillet 2000 HEURE : AM  
OBJET : Contamination du fossé sur le terrain lot P-20 de  
l'usine 5 au 7007, chemin de la Savane  
N/Réf. : P-7610-16-01-0644300

---

Je demande à M. Provencher ou en sont les démarches pour la contamination. Monsieur me dis qu'il ont eu les résultats d'échantillonnage et que les travaux de décontamination devront être terminés pour la fin août (voir confirmation écrite).

Par le fait même, il me dit que des actions seront peut-être entreprises vis-à-vis le propriétaire et locataire du terrain avoisinant (6305, de la Savane). De plus, il me mentionne que lors d'une visite par Pratt & Whitney, M. Hage a constaté qu'il y avait démantèlement de voiture avec écoulement sur le sol de matière dangereuses (huile...). Il me demande alors qu'elles sont nos actions à ce dossier.

Je lui explique la situation, qu'il y a infraction... et que le dossier se poursuit.

dp/DP

---

Direction régionale de la Montérégie  
201, place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil QC J4K 2T5  
Téléphone : (450) 928-7607  
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont  
101, rue du Ciel, bur. 1.08  
Bromont QC J0E 1L0  
Téléphone : (450) 534-5424  
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
30, avenue du Centenaire, bur. 2.05  
Salaberry-de-Valleyfield QC J6S 5X4  
Téléphone : (450) 370-3085  
Télécopieur : (450) 370-3088

**COMPTE RENDU TÉLÉPHONIQUE**

COMPAGNIE : 9075-8129 Québec inc. (locataire)  
6305, chemin de la Savane

MUNICIPALITÉ : St-Hubert

INTERLOCUTEUR : Jean Guy Larouche/Service des permis de la  
municipalité de St-Hubert

NO. TÉLÉPHONE : 445-7738

DATE DE L'APPEL : Le 19 octobre 2000 HEURE : 9h15

OBJET : Feu au 6305, chemin de la Savane à St-Hubert

N/Réf. : P-7610-16-01-0644300

---

M. Larouche me fait part qu'un incendie a ravagé en totalité le bâtiment situé sur le terrain ci-dessus mentionné. Cet incendie se serait produit entre le 16 et 17 octobre. Du gaz présent sur les lieux aurait attisé le feu. Monsieur mentionne que suite à une inspection la veille, il n'y avait pas ou très très peu d'huile usée dans le réservoir à l'intérieur du garage.

Le dossier est sous enquête afin de statuer sur les origines de l'incendie.

  
Danièle Poulin  
Technicienne  
Service industriel

DP/dp

*=> Classer le dossier. L.L.*

Direction régionale de la Montérégie  
201, place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil QC J4K 2T5  
Téléphone : (450) 928-7607  
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont  
101, rue du Ciel, bur. 1.08  
Bromont QC J0E 1L0  
Téléphone : (450) 534-5424  
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
30, avenue du Centenaire, bur. 2.05  
Salaberry-de-Valleyfield QC J6S 5X4  
Téléphone : (450) 370-3085  
Télécopieur : (450) 370-3088

**COMPTE RENDU TÉLÉPHONIQUE**

MUNICIPALITÉ : St-Hubert  
INTERLOCUTEUR : Jean Guy Larouche/Service des permis  
NO. TÉLÉPHONE : 445-7738  
DATE DE L'APPEL : Le 21 août 2000 HEURE : 14h30  
OBJET : Gestion et entreposage des matières dangereuses  
résiduelles au 6305, chemin de la Savane à St-Hubert  
N/Réf. : P-7610-16-01-0644300

---

M. Larouche me confirme qu'après une brève rencontre avec M. Claude Raymond ce matin, Monsieur lui a déclaré qu'il ne récupère plus d'huile usée et de liquide de refroidissement mais uniquement de l'essence qu'il réutilise. M. Larouche a constaté la présence de 3 barils d'essence, d'un fond d'huile dans le réservoir qui devrait être éliminé par M. Raymond et du liquide de refroidissement dans le fond du contenant de récupération des radiateurs.

M. Larouche et moi-même somme en questionnement sur :

- la gestion du liquide de refroidissement lors de la récupération des radiateurs
- les huiles usées sont t-elles vraiment plus récupérées? Les moteurs récupérés seraient non vidangés ainsi que les moteurs n'ont enlevés des voitures. À ce sujet, selon les récupérateurs de métal un code d'éthique est à respecter par les recycleurs de pièces d'autos avant l'acheminement de la voiture pour la récupération du métal (voir note ci-jointe).

Suite à ce compte-rendu, je recommande qu'un suivi aux 2 avis d'infraction soit effectué afin de vérifier la gestion des opérations, la gestion et l'entreposage des Matières Dangereuses Résiduelles ainsi que la contamination du terrain.

DP/dp

---

Direction régionale de la Montérégie  
201, place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil QC J4K 2T5  
Téléphone : (450) 928-7607  
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont  
101, rue du Ciel, bur. 1.08  
Bromont QC J0E 1L0  
Téléphone : (450) 534-5424  
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
30, avenue du Centenaire, bur. 2.05  
Salaberry-de-Valleyfield QC J6S 5X4  
Téléphone : (450) 370-3085  
Télécopieur : (450) 370-3088

COMPTE RENDU TÉLÉPHONIQUE

Nom de l'interlocuteur : Articles 53-54 de la L.A.D.  
Nom de la compagnie : Articles 23-24 de la L.A.D.  
Numéro de téléphone : Articles 53-54 de la L.A.D.  
Date de l'appel : 24-07-2000 Heure : AM  
Dossier : 9075-8129 Québec  
N/Dossier : 6-7610-16-01- 0644300  
Compte rendu de l'appel :

*Je m'informe si suite à une première élimination d'huile usée, eau huilasse + liquide refroidissant datant du 27 janvier 2000, il y a eu une autre élimination de ces types de matières dangereuses par la suite venant du 6305, chemin de la Savane*

Articles 53-54 de la L.A.D.

*me répond que n'ayant pas été payé, Articles 23-24 de la L.A.D. ne retournera plus à cet endroit jusqu'à ce qu'il y ait paiement. Par le fait même autre demande a été faite de la part des générateurs!*

*Par ces faits, on peut supposer qu'il n'y a pas eu d'autres éliminations.*

*Danièle Poulin*  
Technicien(ne)  
Service industriel

COMPTE RENDU TÉLÉPHONIQUE

Articles 53-54 de la L.A.D.

Nom de l'interlocuteur : [redacted] avocat pour  
Nom de la compagnie : 9075-8129 Québec inc.  
Numéro de téléphone : 461-1983  
Date de l'appel : 26 janvier 2000 Heure : ~ 14:00 h  
Dossier : Large démantèlement de voitures  
N/Dossier : G-7610-16-01- 0644300

Comp [redacted] Articles 53-54 de la L.A.D.

communiqués avec moi afin de  
savoir ce que son client 9075-8129 Québec inc. doit faire  
suite à l'inspection du 00-01-19. Je dis à Raymond  
qu'une confirmation écrite disant que les correctifs  
seront faits pour les infractions constatées doit être télécopié  
au plus tard le 00-01-26. Il affirme que ce sera fait.  
Les infractions sont Fautes de MDR sans identité (M),  
interposés à l'extérieur. Élimination conforme ? facture  
M. Raymond me téléphone peu de temps après afin de  
me faire part que les huiles ont été pompées par  
Il doit me télécopier la facture d'élimination

Articles 23-24 de la L.A.D.

\* 9075-8129 Québec inc. et en faitite!

→ Si aucun document a été reçu ici le 1<sup>er</sup> février 2000  
un avis d'infraction sera être envoyé.

[Signature]  
Technicien(ne)  
Service industriel

## COMPTE RENDU TÉLÉPHONIQUE

COMPAGNIE : 9075-8129 Québec inc.  
6305, chemin de la Savane

MUNICIPALITÉ : St-Hubert

INTERLOCUTEUR : Claude Raymond

NO. TÉLÉPHONE : 647-3030

DATE DE L'APPEL : Le 26 juin 2000 HEURE : 14:00

OBJET : Suivi de l'avis d'infraction émis le 11 mai 2000 et remis  
en main propre le 31 mai 2000 par M. Réal Delisle.

N/Réf. : P-7610-16-01-0644300

Je contacte M. Raymond. Un des employés me dit que M. Raymond n'est pas là. Je me nomme à cet employé et lui dis que je rappellerai. 2 minutes après, M. Raymond me rappelle. Je répond et Monsieur me dit : « Ouais, qu'est-ce qui a ? ». Je reste surprise et je lui dis que je l'appelle afin de savoir si des mesures ont été entreprises concernant l'avis d'infraction. Il me répond agressivement et dit qu'il a tout éliminé et qu'il n'y plus aucune huile. Je lui demande si il peut m'envoyer par télécopie les factures d'élimination. Il dit qu'il n'a pas à m'envoyer les papiers à chaque fois qu'il fait quelques choses puis il raccroche.

Je rappelle M. Raymond. Je lui dit que je veut qu'on s'entende, il me répond qu'il ne veut rien savoir de moi puis me raccroche au nez.

DP/dp

Direction régionale de la Montérégie  
201, place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil QC J4K 2T5  
Téléphone : (450) 928-7607  
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont  
101, rue du Ciel, bur. 1.08  
Bromont QC J0E 1L0  
Téléphone : (450) 534-5424  
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
30, avenue du Centenaire, bur. 2.05  
Salaberry-de-Valleyfield QC J6S 5X4  
Téléphone : (450) 370-3085  
Télécopieur : (450) 370-3088

## COMPTE RENDU TÉLÉPHONIQUE

Nom de l'interlocuteur : M. Jean Guy Larouche, insp. serv. permis  
Nom de la compagnie : Municipalité de St-Hubert  
Numéro de téléphone : 445-7738  
Date de l'appel : 27-07-2000 Heure : 15:30  
Dossier : 9075-8129 Québec inc  
N/Dossier : G-7610-16-01-0644300

Compte rendu de l'appel :

- M. Larouche me confirme que lors du renouvellement du permis de travail de M. Claude Raymond passant sous la compagnie ci-dessus mentionnée, l'induction de la mise en place d'un bassin de rétention ainsi que le démantèlement à l'intérieur du garage seront inscrites. Cependant concernant l'élimination des MDR aucune démarches ne peuvent être faites.
- Concernant les sols contaminés, Monsieur me dit que la contamination se fait depuis environ 20 ans par des activités d'entretien automobile et autres puis que M. Raymond démantèle des voitures depuis dans à cet endroit.
- M. Larouche est prêt à nous accompagner lors d'une prochaine inspection. Il me mentionne être allé sur place aujourd'hui et qu'il y avait présence d'environ 2 barils d'huile. Lors de la dernière inspections le 4 mai il y avait déjà 2-3 barils d'huiles, eaux huilées...!

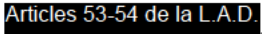
Danièle Tondin  
Technicien(ne)  
Service industriel

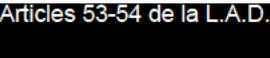


**COMPTE RENDU TÉLÉPHONIQUE**

COMPAGNIE : 9075-8129 Québec inc. (locataire)  
6305, chemin de la Savane

MUNICIPALITÉ : St-Hubert

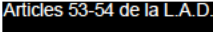
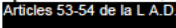
INTERLOCUTEUR : , propriétaire du terrain

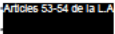
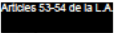
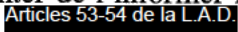
NO. TÉLÉPHONE : 

DATE DE L'APPEL : Le 28 juin 2000 HEURE : AM

OBJET : Suivi de l'avis d'infraction émis le 11 mai 2000 au locataire des lieux

N/Réf. : P-7610-16-01-0644300

J'explique à  la situation concernant l'avis d'infraction émis à M. Raymond incluant l'émission de contaminant entraînant la présence de sol contaminés. Tel que déjà entendu suite à la réception de l'échantillonnage des sols, je lui transmet les résultats et lui explique la procédure pour la décontamination des sols (excavation, expédition dans un lieu autorisé...)  me dit que le locataire s'est déjà engagé à tout faire et que son bail a été signé cette année sous conditions que monsieur respecte la loi et règlements du ministère de l'environnement ainsi que ceux de la municipalité.

Je dis à  qu'il est important que la procédure soit respectée pour la décontamination des sols et qu'en plus Monsieur devra corriger les autres infractions mentionnées à l'avis. Je demande donc à  dans son intérêt et dans le nôtre d'informer Monsieur (après avoir tenté de l'informer moi-même) et que je la rappellerai de retour de mes vacances.  acquiesce mais me mentionne qu'elle n'a pas beaucoup de succès elle-même.

DP/dp

Direction régionale de la Montérégie  
201, place Charles-Le Moine, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil QC J4K 2T5  
Téléphone : (450) 928-7607  
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont  
101, rue du Ciel, bur. 1.08  
Bromont QC J0E 1L0  
Téléphone : (450) 534-5424  
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
30, avenue du Centenaire, bur. 2.05  
Salaberry-de-Valleyfield QC J6S 5X4  
Téléphone : (450) 370-3085  
Télécopieur : (450) 370-3088

COMPTE RENDU TÉLÉPHONIQUE

**Articles 53-54 de la L.A.D.**

Nom de l'interlocuteur : \_\_\_\_\_

Nom de la compagnie : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Date de l'appel : \_\_\_\_\_

Dossier : \_\_\_\_\_

N/Dossier : \_\_\_\_\_

9075-2179 Québec inc / locataire  
Articles 53-54 de la L.A.D.  
Travail: 676-8787

28 mars 2000 Heure : 11:30

Activités générant des MDR.

6-7610-16-01-0644300

Compte rendu de l'appel :

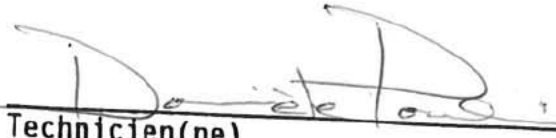
Articles 53-54 de la L.A.D.

me dit que les deux baies  
d'huile usées matière contaminée sont expédées  
Vendredi le 31 mars par \_\_\_\_\_ la facture d'élimination  
me sera envoyée par télécopie.

Articles 23-24 de la L.A.D.

me fait part des activités de  
M. Raymond qui vont à l'encontre de l'environnement  
car il y avait écoulement de voitures avec  
écoulement d'huile directement sur le sol  
face à la porte du garage.

Lors d'une prochaine inspection, cela sera vérifié

  
Technicien(ne)  
Service industriel



## TRANSFERT D'UN DOSSIER DE TERRAIN CONTAMINÉ À L'ANALYSE

La présente demande vous est transmise afin d'analyser la conformité de l'étude, des caractéristiques des contaminations (critères, limites, classe) ou des plans d'action.

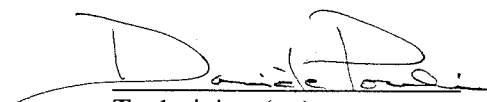
Dossier : Lot P-20  
Pratt & Whitney Canada  
Usine 5  
7007, chemin de la Savane  
St-Hubert

N° de gestion documentaire : P-7610-16-01-0049500

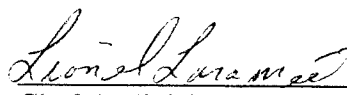
Remarque : Lors d'une inspection - suivi de plainte - effectuée le 4 mai 2000, au 6305, chemin de la Savane (dossier-0644300 pour photos), j'ai constaté une contamination de sol très évidente dans le fossé chez le voisin, un terrain appartenant à Pratt & Whitney. Cette contamination semble due à un rejet volontaire d'hydrocarbures et probablement de liquide de refroidissement. Le locataire du 6305 de la Savane est mis en doute.

De retour au bureau, j'ai immédiatement averti les responsables en environnement de Pratt & Whitney. Ils se sont rendu sur les lieux afin de constater les faits. Dans l'immédiat des couches et boudins absorbants ont été placés afin de contenir la contamination. Par la suite des échantillons de sols ont été prélevés le 6 juin 2000 afin d'évaluer le degré et l'ampleur de la zone contaminée. Les travaux de décontamination devront être terminés pour la fin août 2000.

Ci-joint, la correspondance envoyée sur les actions entrepris et à venir. Lorsque les travaux de décontamination et restauration seront terminés, un rapport nous sera transmis. Une vérification du rapport sera à faire ainsi que l'inscription au SGTC.

  
Technicien (ne)

20 juillet 2000  
Date

  
Chef de division contrôle

06/07/21  
Date

\_\_\_\_\_  
Chef de division analyse

\_\_\_\_\_  
Date

## Poulin, Danièle

---

**De:** Michel.Provencher@pwc.ca  
**Envoyé:** 18 juillet, 2000 13:35  
**À:** daniele.poulin@mef.gouv.qc.ca  
**Objet:** Contamination Usine 5

Bonjour Danièle,

Suite à notre conversation de ce matin, voici les résultats de l'échantillonnage du fossé de l'établissement 5.

No d'échantillonnage Hydrocarbures (C10-C50)  
ppm

-----  
PWU5-1A 3000  
-----

-----  
PWU5-2A 29000  
-----

-----  
PWU5-3A 10000  
-----

-----  
PWU5-4A 2800  
-----

-----  
PWU5-5A 2800  
-----

-----  
PWU5-6A 1600  
-----  
-----

Le volume de sol contaminé est estimé à environ 4 mc soit :  
20 mètres de longueur par 1 mètre de largeur et de 0.2 mètre de profondeur.

Nous demandons présentement des prix pour les travaux de décontamination du fossé et l'élimination des sols contaminés. Ces travaux de décontamination devraient être terminés par la fin du mois d'août 2000.

Par la suite, selon la décision du département légal, une mise en demeure devrait être envoyée au commerce en question.

Si tu désires de plus amples renseignements ou si tu as d'autres questions, n'hésites pas à communiquer avec moi.

Meilleures salutations

Michel Provencher, M.Sc. Chimie  
Premier Spécialiste en Environnement  
Pratt & Whitney Canada.

## **Poulin, Danièle**

---

**De:** Malek.Hage@pwc.ca  
**Envoyé:** 9 juin, 2000 10:03  
**À:** daniele.poulin@mef.gouv.qc.ca  
**Objet:** Caractérisation du terrain de P&WC proche de 6305 de la savanne.

Mme Poulin ,

Ceci est pour vous informer que 6 échantillons de sols ont été prélevés le 6 Juin sur le terrain de P&WC sur tout le long de la frontière des garages situés au 6305 de la Savanne.

Tecsult a procédé à l'exécution de ces travaux . Les échantillons seront analysés pour les C10-C50.

Des échantillons en Duplicata ont aussi été prises pour des besoins ultérieurs d'analyse si nécessaire.

Si vous désirez plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec moi ou avec Mr Michel Provencher (647-6823).  
Bien à vous

Malek Hage, M.Sc.A  
Spécialiste principal en Environnement.  
Pratt & Whitney Canada

## **Poulin, Danièle**

---

**De:** Michel.Provencher@pwc.ca  
**Envoyé:** 15 mai, 2000 10:32  
**À:** daniele.poulin@mef.gouv.qc.ca  
**Objet:** Huile dans fossé, Établissement 5

Bonjour Madame,

Suite à notre conversation téléphonique, concernant la présence d'huile dans le fossé nord de l'établissement 5, adjacent au garage privé, nous nous sommes rendu sur les lieux pour constater les faits. Effectivement, il y a présence d'huile moteur dans le fossé.

Suite à ces constatations, nous avons disposé un boudin absorbant à la limite de la contamination afin d'arrêter la propagation de toute huile libre. En un même temps, des couches absorbantes ont été placées aux endroits où il y avait présence d'huile libre. Ce nettoyage devrait ce poursuivre afin d'enlever toute huile libre.

La prochaine étape est de déterminer la contamination des sols du fossé. Des échantillons seront pris dans le secteur et à partir des résultats nous verrons la pertinence d'une décontamination du fossé.

Nous vous garderons informée de l'avancement de ce projets, si vous avez des questions ou commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Veuillez, Madame, recevoir nos salutations les plus distinguées.

Michel Provencher, M.Sc. Chim. Env.  
Premier Spécialiste en Environnement.



## TRANSFERT D'UN DOSSIER DE TERRAIN CONTAMINÉ À L'ANALYSE

La présente demande vous est transmise afin d'analyser la conformité de l'étude, des caractéristiques des contaminations (critères, limites, classe) ou des plans d'action.

Dossier : 9075-8129 Québec inc. (locataire)  
Mme Normande Harvey (propriétaire)  
6305, chemin de la Savane  
St-Hubert

N° de gestion documentaire : P-7610-16-01-0644300

Remarque : Suite à une inspection effectuée le 4 mai 2000, j'ai constaté une contamination de sol. Un échantillon de sol composé effectué à ce moment, démontre selon les résultats d'analyses une contamination à 35000 ppm en hydrocarbures C10 à C50.

La décontamination et restauration des lieux contaminés n'ont pu et ne peuvent être vérifiées pour l'instant. Je recommande donc l'inscription du terrain au SGTC avec la procédure s'appliquant à ce cas.

Ci-joint, la copie des résultats d'analyses de l'échantillonnage.

Technicien (ne)

27-07-2000  
Date

Chef de division contrôle

00/07/27  
Date

Chef de division analyse

00/7/31  
Date

*Inscription faite*



CERTIFICAT D'ANALYSE  
CHIMIE ORGANIQUE

NUMÉRO DE LABORATOIRE: 2025

CLIENT: Milieu industriel  
 Direction régionale de la Montérégie  
 PROJET: 2000-7611-102 9075-8129 Québec inc.  
 RESPONSABLE: Poulin, Danièle CR: 7611  
 PRÉLEVEUR: Poulin, Danièle  
 DATE DE PRÉLEVEMENT: 2000/05/04  
 DATE DE RÉCEPTION: 2000/05/10  
 ENDROIT PRÉLEVEMENT: 6305, chemin de la Savane, St-Hubert.  
 NATURE: Sol  
 TEMPS(HRE): 3,75 BOUTEILLE NO.: 1

| PARAMETRE (S)                        | RÉSULTAT (S)<br>BASE HUMIDE | RÉSULTAT (S)<br>BASE SECHE | UNITÉ DE<br>MESURE |
|--------------------------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------------|
| Hydrocarbures par GC-FID (C10 à C50) | 31000                       | 35000                      | mg/Kg              |

La méthode appliquée: MA.410-HYD 1.0

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
RÉGIONALE

22 JUIN 2000

DIRECTION MONTEGASIE  
SERVICE INDUSTRIEL

Certificat émis le : 2000/06/19

J'atteste avoir formellement constaté ces faits

*Linda Lecours*

LINDA LECOURE, CHIMISTE

Ce certificat ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

NO FICHE GTC : 4967

NO LIEU : X1602204

ANCIEN NO GTC : 161484

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : 9075-8129 Québec inc.

NOM DE LA FICHE GTC : 9075-8129 Québec inc.

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

811192 Lave-autos

811199 Tous les autres services de R&E, véhicule auto.

Milieu(x) receptr(eur)s affecté(s) : Sol

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

6305, chemin de la Savane  
Longueuil (Québec)

MUNICIPALITÉ

Longueuil

MRC

Ville de Longueuil

CODE POSTAL

J3Y 8Y9

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

RANG, CONCESSION ...

CADASTRE

CADASTRE DU QUÉBEC

4643767

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 45,5362722222

LONGITUDE : -73,4056333333

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

MUNICIPALITÉ

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M<sup>3</sup>

|                     | PLAGE B-C | >C | >B (TOTAL) |
|---------------------|-----------|----|------------|
| CONTAMINÉS INITIAUX |           |    |            |
| TRAITÉS / EXCAVÉS   |           |    |            |
| RÉSIDUELS (*)       |           |    |            |

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M<sup>2</sup> :

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M<sup>2</sup> :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE  Aucune  Présente  Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI  Aucun  En cours  Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

**SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS**

**FICHE TECHNIQUE**

NO FICHE GTC : 4967

NO LIEU : X1602204

ANCIEN NO GTC : 161484

**TRAITEMENT DU DOSSIER**

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 2000

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE :

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

**ÉTAPES D'AVANCEMENT**

|  | NON-NÉCESSAIRE           | ÉTAPE INITIÉE            | ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE   |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| CARACTÉRISATION                                    | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION          | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION |                          | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Leduc, Gilles

**DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU**

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M<sup>2</sup> :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR :

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M<sup>3</sup> :

**ANNOTATION DE LA FICHE**

Terrain où on démantèle des voitures. Prélèvement de sol. Analyse par le CEAEQ. 35 000 mg/l en C10-C50

DATE DE CRÉATION : 1990-01-01

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2002-12-06

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2017-01-05

# RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : P-7610-16-01-0644300

DATE INSPECTION : 4 mai 2000

HEURE : - Arrivée : 10:00

- Départ : 12:00

DATE DE RÉDACTION : 9 et 10 mai 2000

## 1. IDENTIFICATION

INSPECTEUR/INPECTRICE : Danièle Poulin

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ

9075-8129 Québec inc.  
6305, de la Savane  
St-Hubert J3Y 8Y9

ADRESSE POSTALE (si différente)

Normande Harvey  
5495, rue Viger  
St-Hubert J3Y 8Y9

PLAIGNANT(E) :

| NOM/ADRESSE  | TÉLÉPHONE |
|--|-----------|
| <i>Agent de police</i>   |           |
| Rencontré(e) : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/> |           |

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

| NOM/FONCTION                          | TÉLÉPHONE |
|---------------------------------------|-----------|
| Claude Raymond/locataire              | 647-3030  |
| Daniel Cantin/chauffeur               |           |
| <b>contact téléphonique :</b>         |           |
| Malek Hage/Sp.prin.env.Pratt&Whitney  | 647-2979  |
| Michel Provencher/Sp.prin.env.P&W     | 647-6823  |
| Jean-Guy Larouche/Sv.permis St-Hubert | 445-7738  |

**Articles 53-54 de la L.A.D.**

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

|        | PHOTO(S)   | CROQUIS                  | CARTE(S)                 |
|--------|--|--------------------------|--------------------------|
| Nombre | <input checked="" type="checkbox"/><br><i>12</i> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

ÉCHANTILLONS

|                                   |                          |                                     |                          |                          |                          |
|-----------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| EAU                               | AIR                      | SOL                                 | FLORE                    | FAUNE                    | DÉCHETS                  |
| <input type="checkbox"/>          | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| AUTRE(S) <input type="checkbox"/> |                          |                                     |                          |                          |                          |
| Précisez :                        |                          |                                     |                          |                          |                          |

BUT(S) : Suivi de plainte le 25-04-2000 concernant la contamination des sols par des hydrocarbures lors d'écrasement de voiture et suite de suivi d'une plainte à mi-janvier 2000 pour des sols contaminés par le rejet d'hydrocarbures.

## 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

La compagnie 9075-8129 Québec inc. est locataire principal d'une partie du garage (local A, B). L'autre partie local C) est loué depuis environ 1 mois. La propriétaire du terrain est **Articles 53-54 de la L.A.D.**

Le locataire principal démantèle des voitures qui sont mis au rancart et récupère des pièces tel que radiateurs, démarreur... Des moteurs de voitures sont récupérés et vidangés des huiles usées.

Suite à la première inspection le 19-01-2000, 2 barils d'huiles usées et 13½ barils d'eau huileuses avaient été éliminés chez Ecocycle. De plus, une confirmation écrite du 28-01-2000 de la présidente de 9075-8129 Qc inc. Mme Nathalie Thomas confirmait que les activités seraient modifiés à ce jour et qu'il n'y aurait plus de récupération d'huile usée et autre matière prévue au règlement, donc les articles 33, 46 et 83 du RMD seraient respectés.

Cette confirmation écrite s'avère fautive car lors de la présente inspection, j'ai constaté que :

- Le démantèlement de pièces se fait toujours avec récupération des huiles usées dans un réservoir de 250 gallons, mélange d'eau huileuse avec liquide refroidissant (3 barils présent) et essence (3 barils présent) (photo 1). Il y a infraction aux l'article 33 46
- La quantité moyenne de voitures reçus par jour est d'environ 8. En supposant que les moteurs (3) contenant 4 L d'huiles usées seraient récupérés par jour. Les huiles usées générées seraient d'environ 60 litres/semaine = 240 litres/mois.
- Le garage est équipé d'un séparateur d'huile installé par la propriétaire en 1998. Selon **Articles 53-54 de la L.A.D.** le rejet des eaux du séparateur est acheminé vers le réseau d'égout sanitaire. J'ai vérifié avec M. Larouche de la municipalité de St-Hubert qui me dit que ça devrait mais qu'il faudrait vérifier
- Au devant des deux portes du garage situé sur le côté, le sol est contaminé. J'ai pris un échantillon composé du sol (5 points d'échantillonnage - voir photo 2)
- Des batteries usées sont entreposées à l'extérieur à côté du local C (photo 3). Claude Raymond accuse le locataire de ce local, absent lors de ma visite. Selon **Articles 53-54 de la L.A.D.** - propriétaire- le locataire du local C est très propre. Étonnamment M. Raymond m'a appelé tout juste à mon retour d'inspection pour me dire que le locataire du local C avait disposé des batteries peu de temps après mon départ !!!
- Après les opérations de démantèlement pour les pièces de voitures récupérables, M. Raymond procède à l'écrasement sommaire des voitures (photo 4). Il n'y a pas de contamination apparente du sol à cet endroit par contre le fossé longeant l'arrière de la propriété est contaminé par des huiles et possiblement d'autres matières dangereuses résiduelles tel que du liquide de refroidissement. La contamination semble provenir d'un déversement volontaire venant d'une zone majeure (photos 5, 6) se prolongeant sur une longueur de 35 pieds direction Est (photo 7, 8 et 9, 10) ainsi que vers l'Ouest. Ce fossé longe le derrière des terrains avoisinant et se dirige vers le Sud.

En longeant ce fossé j'ai aperçu d'autres zone moins importante qui semble contaminés (photo 11 et 12). Le terrain ou se trouve le fossé appartient à Pratt & Withney (croquis). J'ai contacté M. Hage et M. Provencher de Pratt & Whitney. Le jour même M.Hage accompagné d'un technicien est allé sur place afin de prendre connaissance de la situation. Immédiatement des couches absorbantes ont été mis en place.

Le lendemain, M. Provencher m'a confirmé que l'intervention de nettoyage et restauration des lieux contaminés dans le fossé débute le 00-05-05. Il y aura probablement pompage, excavation des sols contaminés avec échantillonnage de sol et après les travaux une nouvelle clôture sera installée. Par la suite les avocats de la cie décideront si une mise en demeure ou autres poursuites seront entrepris contre les voisins immédiat en particulier le 6305 de la Savane.

J'ai contacté Articles 53-54 de la L.A.D. afin de la mettre au courant de la situation globale. Je lui ai mentionné la présence de sol contaminé sur son terrain face aux portes du garage. Les résultats de l'échantillonnage confirmera que ce lieu devra être décontaminé et restauré selon la Politique de protection des sols... J'ai dit aussi au locataire M. Raymond que les travaux concernant les sols contaminés devront se faire en bonne et due forme de connivence avec la propriétaire.

**3. CONCLUSION**

9075-8129 Québec inc. locataire principale du 6305, de la Savane ne rencontre pas la confirmation écrite du 28-01-2000 et contrevient aux articles 33, 46, du RMD ainsi qu'à l'article 20 LQE.

La présence de sols contaminés sera confirmé suite à la réception des résultats d'analyse de l'échantillonnage. Si il y a lieu une décontamination et restauration devra être faite.

Le rejet des eaux provenant du séparateur d'huile devrait être relié à l'égout sanitaire mais serait probablement à vérifier selon M. Larouche de la municipalité de St-Hubert. Monsieur doit me rappeler à ce sujet afin de se rencontrer sur les lieux.

La décontamination du fossé sur le terrain de Pratt & Whitney est en procédure. Un état de situation ainsi qu'un rapport complet de restauration des lieux sera produit.

*échantillonnage pour vérifier concentration H.G.*

**4. RECOMMANDATION(S)**

Je recommande l'envoi d'un avis d'infraction au locataire 9075-8129 Québec inc. pour les articles ci-dessus mentionnés.

Un suivi de cet avis d'infraction incluant le rejet des eaux du séparateur d'huile sera à vérifier.

La quantité d'huile usée générée versus la quantité éliminée serait à surveiller.

Lors de la réception du résultats d'échantillonnage des sols si une contamination est confirmée, une lettre de demande de décontamination et restauration des lieux contaminés devra être envoyée à la propriétaire du terrain avec copie conforme au locataire.

Un suivi devra être fait pour la décontamination du fossé appartenant à Pratt & Whitney Canada.

**5. VÉRIFICATION**

INSPECTÉ PAR : *Danielle Joubert*  
(signature)

*10 mai 2000*  
(date)

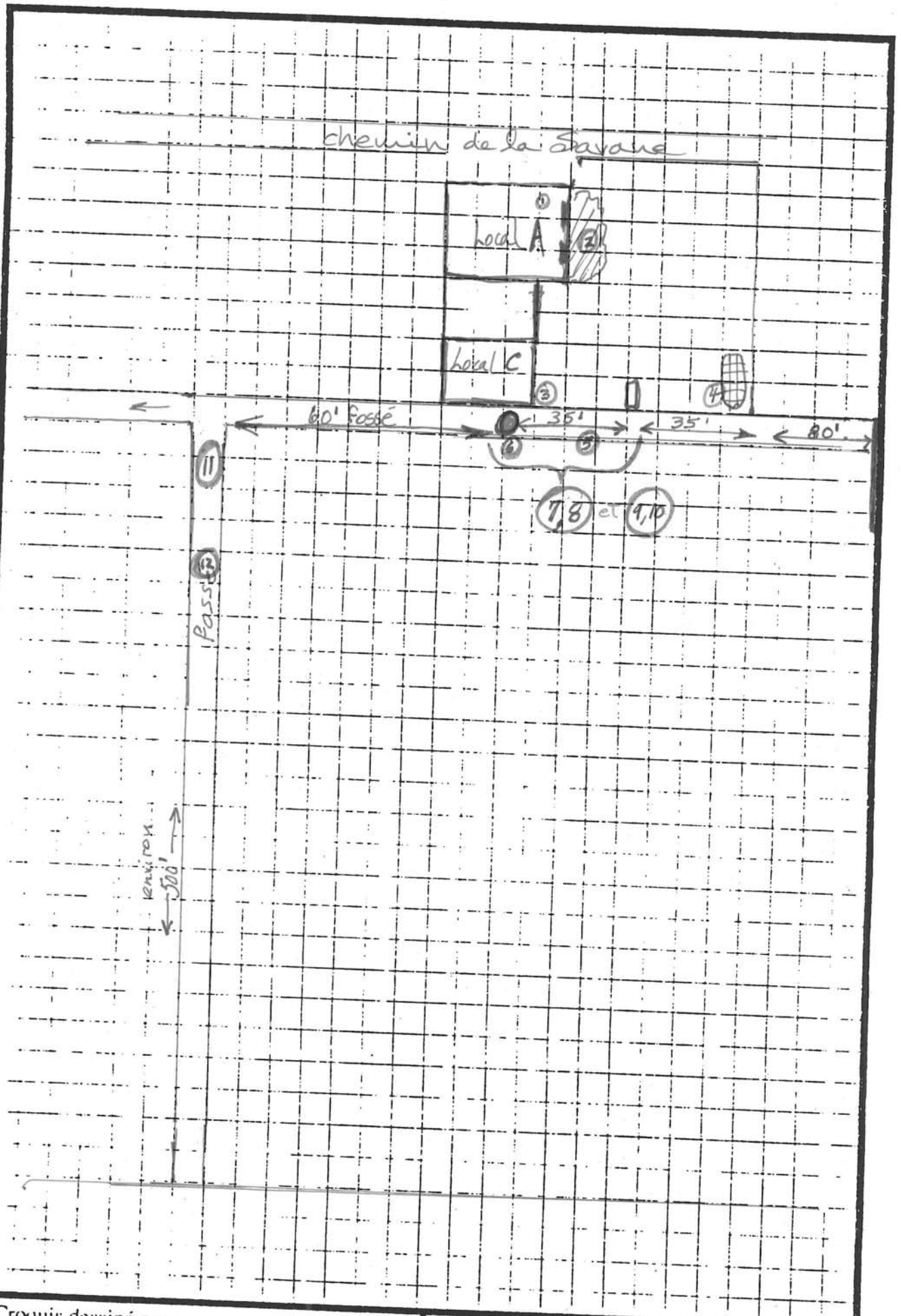
VÉRIFIÉ PAR : *Josée Bergeron*  
(signature)

*2000/05/11*  
(date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

*OK*

# CROQUIS



Croquis dessiné par :

NOM : Danièle Poulin

SIGNATURE : Danièle Poulin

DATE : 10 mai 2000

N/RÉF. : 7610-16-01-0644300

LIEU : 9075-8129 Québec inc.  
6305, chemin de la Savane

SECTEUR : St-Hubert

**\*NOTE :**





-  : sols contaminés et zone d'échantillonnage
-  : zone majeure du déversement d'huile...
-  : emplacement des voitures écrasées
-  : emplacement des photos



Photo # : 1 Date : 4 mai 2000

Entreposage non conforme  
 de matières dangereuses  
 résiduelles.



Photo # : 2 Date : 4 mai 2000

Points d'échantillonnage  
 du sol contaminé  
 face aux portes de garage



Photo # : 3 Date : 4 mai 2000

Entreposage non conforme  
 de batteries usées.



Photographe(s) :

*David Foulon*





Photo # : 4 Date : 4 mai 2000

Accumulation de  
voiture sur le lieu  
d'écrasement.



Photo # : 5 Date : 4 mai 2000

Contamination du fossé  
par des huiles  
et peut-être d'autres matières  
dangereuses



Photo # : 6 Date : 4 mai 2000

Vue rapproché de la  
zone majoritairement  
dévêtissement.



Photographe(s) : *Danièle Poulin*



N/D : 7610-16-01-0644300

Page : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

|   |                   |                                 |
|---|-------------------|---------------------------------|
| Photo(s) # : 7, 8   | Date : 4 mai 2000 | Photographe(s) : Danièle Poulin |
| Identification :<br>Vue globale de la contamination du<br>fossé - direction Est | Notes :           |                                 |
|   |                   |                                 |
|   |                   |                                 |





N/D : 7610-16-01-0644300

Page : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

|   |                   |                                 |
|---|-------------------|---------------------------------|
| Photo(s) # : 9, 10  | Date : 4 mai 2000 | Photographe(s) : Danièle Poulin |
| Identification :<br>Autre vue globale du fossé longeant<br>l'arrière du 6305, de la Savane et<br>vue d'ensemble du garage | Notes :           |                                 |

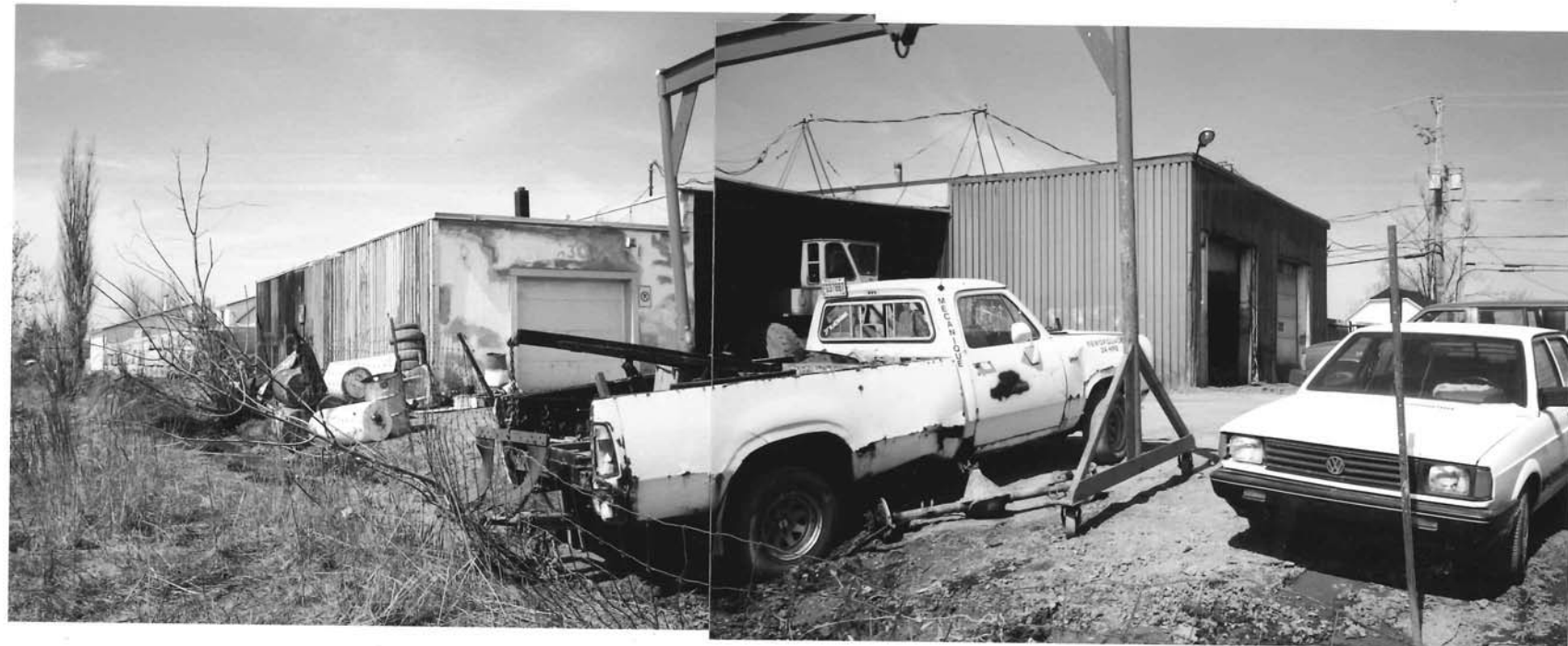




Photo # : 11 Date : 4 mai 2000

Prolongement du  
 fossé qui semble  
 contaminé



Photo # : 12 Date : 4 mai 2000

Vue d'ensemble du  
 fossé sur le terrain  
 de Pratt & Whitney Canada



Photo # : Date :

Photographe(s) : Danièle Poulin

## RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : P-7610-16-01-0644300

DATE INSPECTION : 19 janvier 2000

HEURE : -Arrivée : 15:15

-Départ : 16 :45

DATE DE RÉDACTION : 20 janvier 2000

### 1. IDENTIFICATION

INSPECTEUR/INPECTRICE : Danièle Poulin

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ

9075-8129 Québec inc.  
6305, chemin de la Savane  
St-Hubert

ADRESSE POSTALE (si différente)

PLAIGNANT(E) :

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

Rencontré(e) : oui  non  N/A

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM/FONCTION  
M. Claude Raymond/employé

TÉLÉPHONE  
647-3030

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

|        | PHOTO(S)                                 | CROQUIS                  | CARTE(S)                 |
|--------|--|--------------------------|--------------------------|
| Nombre | <input checked="" type="checkbox"/><br>2 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

ÉCHANTILLONS

EAU  AIR  SOL  FLORE  FAUNE  DÉCHETS

AUTRE(S)   
Précisez :

BUT(S) : Vérifier le bien fondé d'une plainte anonyme concernant la présence de sols contaminés par le rejet d'hydrocarbures.

## **2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

Au 6305, chemin de la Savane à St-Hubert, est établi un garage qui recueille et démantèle des voitures. La propriétaire des lieux est **Articles 53-54 de la L.A.D.** et le locataire est Nathalie Thomas **Articles 53-54 de la L.A.D.** de M. Raymond qui procède aux activités depuis 2 ans. Les pièces tels que radiateurs, démarreurs, pneus sont récupérés. M. Raymond déclare que les moteurs et transmissions sont repris par le récupérateur de carcasse et qu'il n'y a pas de vidange d'huile. Cependant, quelques minutes après, dans le garage j'ai constaté la présence de moteurs démontés sur le plancher ainsi que 9 barils d'un mélange d'huile et liquide de refroidissement usé (photo 1).

Aussitôt je dis à M. Raymond qu'il doit sûrement démonter les moteurs.

M. Raymond se reprend en disant qu'il doit cesser dans l'immédiat à cause du froid mais qu'en temps normale effectivement il conserve les moteurs et entrepose les huiles usées !

Il y a eu un dégât d'eau (bris de tuyau) donc il y avait à terre un mélange d'eau et huile qui doivent être ramassé et mis dans un baril.

Je demande à M. Raymond comment il élimine ce mélange d'huile et liquide de refroidissement usé? Il affirme que l'élimination se fait par **Articles 23-24 de la L.A.D.** (annexe 2).

Il y a 2 barils d'huiles usées à l'extérieur (photo 2) et M. Raymond affirme qu'ils étaient présent lorsqu'il a loué les lieux, il y a 2 ans donc qu'ils appartiennent à la propriétaire. Selon lui la plainte provient de la propriétaire qui veut qu'il quitte les lieux.

Il y a aussi présence de pneus hors d'usage (environ 100). Ils sont récupérés par **Articles 23-24 de la L.A.D.** (annexe 1).

Je n'ai pas observé la présence de sol contaminés.

N/DOSSIER : P-7610-16-01-0644300

DATE DE RÉDACTION : 20 janvier 2000

---

**3. CONCLUSION**

L'entreposage est non conforme; barils non identifiés, à l'extérieur (2) non entreposés dans un conteneur ou sous abri.

La gestion, élimination des pneus et des huiles+liquide de refroidissement (factures à recevoir) semble conforme.

Je n'ai pas constaté la présence de sols contaminés. La neige masque le sol.

---

**4. RECOMMANDATION(S)**

Je recommande la fermeture du dossier lors de la réception des dernières factures d'élimination des huiles+liquide de refroidissement usées ainsi qu'une confirmation écrite mentionnant que les 8 barils présents ont été identifiés et seront éliminés.

La propriétaire devra être contacté afin que les 2 barils à l'extérieur soient éliminés avec une confirmation écrite de sa part.

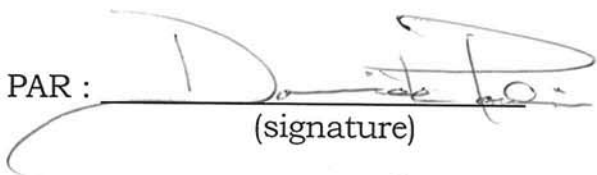
Dans un délais d'une semaine, si les confirmations écrite et preuves d'élimination des MDR n'ont pas été télécopiées, je recommande l'envoi d'un avis d'infraction.

De plus, je recommande qu'une autre inspection soit effectuée à l'été 2000 afin de vérifier si il y a présence de sols contaminés.

---

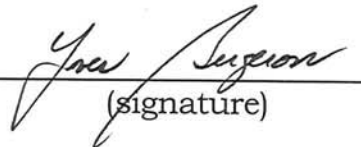
**5. VÉRIFICATION**

INSPECTÉ PAR :

  
(signature)

00/01/21  
(date)

VÉRIFIÉ PAR :

  
(signature)

2000/01/24  
(date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

OK

Rappel au SAGIR pour le 11 février 2000

autre intervention pour inspection été 2000 (fait)



N/D : 7610-16-a-0644300

|  |                   |
|--|-------------------|
| Photo # : 1  | Date : 19-01-2000 |
| Identification :   |                   |
| Entreposage non conforme<br>de barils d'huile usée<br>et huile + liquide refroidissant |                   |
|  |                   |
|  |                   |
|  |                   |
| Note :   |                   |
|  |                   |
|  |                   |
|  |                   |
|  |                   |



|  |                   |
|--|-------------------|
| Photo # : 2  | Date : 19-01-2000 |
| Identification :   |                   |
| Entreposage non<br>conforme de<br>barils d'huiles usées<br>à l'extérieur |                   |
|  |                   |
|  |                   |
|  |                   |
| Note :   |                   |
|  |                   |
|  |                   |
|  |                   |
|  |                   |



|                  |        |
|------------------|--------|
| Photo # :        | Date : |
| Identification : |        |
|                  |        |
|                  |        |
|                  |        |
|                  |        |
|                  |        |
|                  |        |
|                  |        |
|                  |        |

*Danièle Fauriol*  
photographe



# Articles 23-24 de la L.A.D.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : P-7610-16-01-0644300

DATE INSPECTION : 19 juillet 2000

HEURE : - Arrivée : 14:30

- Départ : 14:38

DATE DE RÉDACTION : 20 juillet 2000

### 1. IDENTIFICATION

INSPECTEUR/INPECTRICE : Danièle Poulin

ACCOMPAGNÉ(E) DE : Normand Marier, inspecteur

LIEU INSPECTÉ

9075-8129 Québec inc.  
6305, chemin de la Savane  
St-Hubert J3Y 8Y9

ADRESSE POSTALE (si différente)

PLAIGNANT(E) :

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

Rencontré(e) : oui  non  N/A

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM/FONCTION

Claude Raymond/locataire

TÉLÉPHONE

647-3030

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S)

CROQUIS

CARTE(S)

Nombre

ÉCHANTILLONS

EAU

AIR

SOL

FLORE

FAUNE

DÉCHETS

AUTRE(S)

Précisez :

BUT(S) : Suivi d'avis d'infraction émis le 11 mai 2000.

## **2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

L'inspection consistait à vérifier si les points mis en infraction dans l'avis étaient corrigés dont :

- 1.Émission de contaminant (huiles usées) dans l'environnement entraînant la présence de sol contaminés, LQE, art.20
- 2.Aire d'entreposage non aménagée de manière à pouvoir contenir les fuites ou déversements, RMD, art.33
- 3.Contenants de matières dangereuses résiduelles non identifiés, art 46;

M. Claude Raymond me reconnaît bien car il m'a rencontré à 3 reprises avant cette inspection dont lors de la première inspection le 19 janvier 2000, la deuxième inspection le 4 mai 2000 ainsi que le 31 mai 2000 à l'extérieur des lieux d'activités. Suite à ces rencontres, la communication était de plus en plus difficile et problématique.

14 :30 : Arrivé sur les lieux accompagnée de Normand Marier. On s'apprête à stationner la voiture, un jeep bleu bien identifié portant le matricule Articles 53-54 de la L.A.D., dans la cour du garage et à l'instant même M. Claude Raymond arrive avec son camion et klaxonne. À ce moment, je déplace la voiture pour me stationner différemment.

14 :32 : Moi-même et Normand Marier descendons de la voiture et M. Raymond vient vers nous. Nous sommes en face d'une des portes du garage ouverte. M. Raymond me dit : « Qu'est-ce que tu viens faire encore ici toi? » J'ai à peine le temps de répondre : « Je viens pour vérifier la gestion des huiles usées... » que M. Raymond me coupe la parole en fermant la porte du garage agressivement donc en nous bloquant l'accès au lieu. Voyant la réaction très agressive de M. Raymond nous nous apprêtons à partir et en même temps M. Raymond est ressorti du garage par une autre porte et nous dit de partir en nous faisant signe.

14 :34 Nous sommes dans la voiture et ne réussissant pas à démarrer dans l'immédiat M. Raymond débarque de son camion, vient vers notre voiture et nous crie : « Sacrer votre camp tout suite ou sinon j'écrase votre char (nous) avec mon loader ».

14 :37 Je part la voiture et tout en contournant son camion afin de sortir M. Raymond commence à reculer vers notre voiture mais applique les freins. Finalement, nous sortons du terrain et nous quittons les lieux.

**3. CONCLUSION**

M. Raymond a entravé l'exercice de nos fonctions en nous refusant l'accès au lieu avec agressivité et par des menaces.

Aucune vérification n'a pu être faite à savoir si des correctifs ont été apportés à l'avis d'infraction émis le 11 mai 2000.

**Les infractions de gestion et d'entreposage seront à vérifier.** M. Jean Guy Larouche, inspecteur au service des permis de la municipalité de St-Hubert doit nous donner son appui afin d'inclure lors du renouvellement de permis d'affaire de M. Claude Raymond, l'installation d'un bassin de rétention, l'élimination des MDR dans un lieu autorisé et le démantèlement de voitures à l'intérieur du garage. M. Larouche doit me rappeler (annexe 1).

*L'élimination des MDR ne peut être vérifiée voir conv. Telo dans le dossier.*

**4. RECOMMANDATION(S)**

Étant donné la problématique particulière de ce dossier

- l'émission d'un avis d'infraction pour entrave à l'exercice de nos fonctions, article 121, LQE, sans poursuite immédiate
- le transfert du dossier au secteur analyse pour inscription du terrain (6305, de la Savane) au SGTC avec les procédures nécessaires. À noter que le terrain voisin « lot P-20, usine 5 appartenant à Pratt & Whitney Canada inc. » qui a été contaminé est déjà en cours de décontamination et le transfert au secteur analyse a été fait
- maintenir le contact avec l'inspecteur municipal concernant la gestion et l'entreposage des MDR

**Suite à ces démarches, une autre inspection sera probablement pertinente mais avec prudence et accompagnée de l'inspecteur municipal ou d'un corps policier.**

\*\* L'avis d'infraction devra être acheminée par huissier car le dernier avis envoyée n'a pas été recueillie par M. Raymond mais donné en main propre par M. Réal Delisle, Chef du Service industriel par intérim, lors d'une visite impromptu à nos bureaux le 31 mai 2000.

**5. VÉRIFICATION**

INSPECTÉ PAR : *[Signature]*  
(signature)

*27 juillet 2000*  
(date)

INSPECTÉ PAR : *[Signature]*  
(signature)

*27 juillet 2000*  
(date)

VÉRIFIÉ PAR : *Lionel Larouche*  
(signature)  
*chef d'équipe intérimaire*

*00/07/27*  
(date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

*D'accord.*